**FORMATION VTC 🚘**

*Programme :*

* T3P
* SECURITE ROUTIERE
* GESTION
* DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
* ANGLAIS
* FRANCAIS
* CONDUITE

**Durée:** 40.00 heures (6.00 jours)

**Profils des stagiaires**

* Conditions pour s’inscrire à l’examen (article R. 3120-7 du code des transports)
* - être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route
* - être médicalement apte dans les conditions prévues par l’article R. 221-11 du code de la route ;
* - ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur du transport public particulier de personnes ;
* - ne pas avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session de l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.

**Prérequis**

* Ne pas avoir inscrit au bulletin n° 2 de son casier judiciaire une condamnation définitive pour une des infractions suivantes :
* - délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire
* - conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci
* - peine criminelle ou à peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

#

|  |
| --- |
| **Objectifs pédagogiques** |

* maitriser l’ensemble des connaissances constituant les 7 modules théoriques
* maitriser les techniques requises lors de l’examen pratique
* comprendre la structure et l’organisation des examens d’accès à la carte VTC
* effectuer toutes les épreuves de l’examen théorique et pratique en toute confiance

|  |
| --- |
| **Contenu de la formation** |

* **Epreuves théoriques**
	+ A - Réglementation du T3P
	+ B - Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de VTC.
	+ C - Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d’entretien du véhicule et d’éco-conduite concourant à un transport en sécurité.
	+ D - Capacité d’expression et de compréhension en langue française, sur la base d’un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d’une prestation de transport.
	+ E - Capacité d’expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d’une mission.
	+ F - Développement commercial et la gestion propre à l’activité de VTC : fidéliser et développer une clientèle d’utilisateurs de VTC, établir un devis, une fracture.
	+ G - Réglementation nationale spécifique de l’activité de VTC : conformer son activité à la règlementation spécifique VTC.
* **Epreuve pratique**
	+ A - La préparation et la réalisation du parcours : définir l’itinéraire adapté et effectuer le parcours.
	+ B - La sécurité et la souplesse de la conduite et le respect du code de la route : conduire souplement dans le respect du code de la route.
	+ C - La qualité de la prise en charge et de la relation client ainsi que la capacité à apporter des informations à caractère touristique : accueillir, prendre en charge le client et ses bagages, apporter des informations à caractère touristique.
	+ D - La facturation : facturer et procéder à l’encaissement de la mission.

|  |
| --- |
| **Organisation de la formation** |

**Moyens pédagogiques et techniques**

* Travaux individuels ou par groupe

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

* Rapport de formation à rendre à l'issue de la formation
* Fiches d'évaluation
* Quizz réguliers durant la formation présentielle